



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

LE CRTC ACCORDE L'APPROBATION FINALE AUX PROJETS DE FIBRE OPTIQUE

Kuujuaq (Québec), le 6 octobre 2021 – L'Administration régionale Kativik (ARK) pourra aller de l'avant avec ses projets vitaux de connectivité internet après avoir réussi à surmonter un dernier obstacle. Vendredi dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a éliminé un obstacle important en accordant à l'ARK l'accès aux fonds nécessaires.

En avril 2020, l'ARK a présenté deux projets de fibre optique aux fins d'examen par le CRTC.

En mars dernier, le CRTC a approuvé un financement de 53,4 millions de dollars pour deux projets concernant la poursuite de la connexion sous-marine par fibre de Puvirnituaq à Kangiqsujuaq ainsi qu'une deuxième connectivité pour la fibre de Kawawachikamach à Kuujuaq. Le CRTC a invité l'ARK à soumettre les documents nécessaires pour l'approbation finale.

Après un examen minutieux des documents soumis, le CRTC a convenu que la demande de financement était bien étayée. Le CRTC a accepté l'énoncé des travaux de l'ARK qui établit le calendrier des projets ainsi que les modalités selon lesquelles les projets seront réalisés. La décision ouvre la voie au retrait par l'ARK des fonds nécessaires auprès du Fonds de contribution national.

Dans un communiqué publié vendredi dernier, le CRTC a réitéré l'importance de financer des projets qui permettront aux collectivités éloignées comme celles du Nunavik d'accéder à un service internet haute vitesse qui « répond aux besoins sociaux et économiques des consommateurs ».

L'annonce du CRTC donne un nouvel élan à l'objectif à long terme de l'ARK d'offrir l'internet haute vitesse au Nunavik. Le CRTC a accordé à l'ARK l'accès aux fonds dont elle a besoin pour franchir la prochaine étape vers l'atteinte de cet objectif.

Administration régionale Kativik
Service des communications
Tél. : 819 964-2961, poste 2358
media@krq.ca

-30-

L'Administration régionale Kativik est une organisation publique non ethnique créée en 1978, en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'organisation a compétence sur près de l'ensemble du territoire du Québec au nord du 55° parallèle dans les secteurs tels que les affaires municipales, les transports, l'environnement, les services policiers, l'emploi, la formation et le soutien du revenu, les services de garde à l'enfance, les ressources renouvelables, l'aménagement du territoire, la sécurité civile et le développement économique.